

- travail effectué par des citoyens réels pour des citoyens et non une IA! on lâche rien!

-

•2

-Santé, Retraites, Handicap et Invalidités

sous thème : L'Allocation aux Adultes Handicapés et la Pension d'Invalidité

- Revalorisation des Allocations aux Adultes Handicapés et de la Pension d'Invalidité, qu'elles soient équilibrées, par leur montant, ne pouvant être inférieur au seuil de pauvreté et

indexation au cout de la vie.

- Fusion de l'AAH et de la Pension d'Invalidité accompagné d'une revalorisation du seuil de pauvreté.

- L'APL doit être identique pour les personnes touchant l'AAH ou la PI et/ou non prise en compte de l'AAH et de la PI pour le calcul de l'APL.

- Supprimer la prise en compte des revenus du conjoint pour l'AAH et la PI.

- Majoration de l'AAH et de la PI en fonction du nombre d'enfants à charge.

- Prime d'activité cumulable avec l'AAH et la PI toutes catégories.

- L'AAH n'est pas un revenu mais une allocation, elle ne doit plus être soumise dans le calcul

de la CAF et de la CPAM. Etant une allocation dite d'autonomie considérée comme un minima social la prime de Noël doit être versée au même titre que pour le RSA.

- L'AAH doit-être considérée comme une allocation d'autonomie à part entière et non considérée comme un minima social, le mode de calcul de son obtention doit être différent de celui du RSA.

- Pas de regroupement de l'AAH avec les autres minima sociaux.

- Pour toutes les personnes handicapées percevant l'AAH ou la PI doivent être pris en charge à 100% par l'ALD

- Que les personnes reconnues en ALD (affection longue durée) ou percevant l'AAH ou la PI

ne payent plus 0.50 euros par boîte de médicaments, 1€ pour le médecin et 2 euros pour un aller ou un retour en ambulance.

- Que la prévoyance invalidité ne soit plus déduite de l'AAH

- Prise en compte de l'AAH et de la PI dans la carrière professionnelle

- Que l'AAH soit reconnue dans le décompte des trimestres travaillés

- Pas de suppression de l'AAH à l'âge de la retraite (quelques soit le pourcentage du taux du

handicap)

- Revenir à la loi du 31 mai 1983 pour les personnes en invalidité partant en retraite. Le montant de la retraite ne pourra pas être inférieur au montant de la pension d'invalidité

(actuellement perte de 25%, ou qu'elles soient considérée comme une invalidité à vie sans baisse. En cas de baisse le handicap n'est donc pas reconnu.

- Reconnaître l'invalidité ou le handicap ne doit pas altérer à ce point les revenus. Les personnes qui passent en invalidité perdent beaucoup de salaire, alors qu'elles ont cotisées auparavant.
- Cumul des pensions militaires avec l'AAH et la PI pour services rendus à la nation.

Les aidants familiaux

- Création du statut de "famille en situation de handicap", car le handicap d'un de ses membres impacte la vie de tous les membres.
- Professionnaliser les aidants.
- Obtention d'un statut d'Aidant Familial quand on s'occupe d'un enfant /adolescent /adulte qui est complètement dépendant 24H/24 pour tous les actes de la vie quotidienne.
- Augmentation du tarif horaire pour les aidants familiaux avec reconnaissance de l'emploi.
- Salaire des aidants et aides à domicile soit à 1400€ net et revalorisé annuellement.
- 40h d'APA par semaine aux aidants assumant seul et travaillant.
- Qu'une personne aidante ou travaillant professionnellement dans l'aide à domicile n'ait plus de revenus inférieur au smic même à temps partiel.
- Que la pénibilité soit reconnue pour obtenir un salaire complet.
- Prise en compte des années passées comme Aidant Familial pour la retraite.
- Des trimestres de retraite supplémentaire aux aidants en activité assumant seul.
- Prévention santé et psychologique des aidants par un droit à un bilan mensuel.
- Les aidants font cela en plus de leur travail, difficultés et cumul de fatigue.
- Reconnaissance des aidants et augmentation des lits en hébergement temporaire pour les personnes très dépendantes.
- Que les aides soignant(e)s soient libérales afin d'éviter trop de changement à nos aidés.
- Droits sociaux maintenus pour les aidants contraints de cesser ou de réduire leur activité professionnelle.
- Exonérer de toute taxation la PCH versée aux aidants
- Non verbaux adultes ou non, que les aidants habituels soient intégrés au service de soins et entendus comme s'il s'agissait de la personne malade !
- Un décret - CODE DU TRAVAIL : Un salarié demandant un congé sans limitation de temps à son employeur pour s'occuper d'un enfant ou parent âgé et/ou handicapé soit

rémunéré par l'état (APA) mais qu'une clause dans le contrat permette à cet employé de reprendre son poste si décès de l'accompagné.

RETRAITES

-Fin des statuts particuliers, pensions et des retraites dorés pour les agents du service public, président compris.

-Soumission des retraites des agents du service public à la retraite médiane après cotisations complètes. Pour plus de justice ,en effet leur retraite est calculé sur les 6 derniers mois souvent faste avec un coup de chapeau avant départ pour booster la retraite. Le privé 25 meilleures années. Leur taux de remplacement varie de 53 à 75 pour cent ,voir 80 ,public d état contre 50 pour cent dans le privé. La part des primes dans la fonction publique dépassait 28 pourcent en 2015 fonction publique .Primes avec racine historique souvent et elles forment un obstacle considérable à la modernisation .Certains ministres ont un usage immodéré de la prime .

Exemple : professeur CATA perçoit brut 4815 euros dont 4,8pourcent de primes ,retraite sera 72 pour cent 3458 euros . (Conseil économique et social)

-Retraite à 60 ans et réduction d'âge en fonction de la pénibilité.

-Pas de retraite en dessous de 1800 euros.

-plafonner les retraites : il est indécent qu'une personne seule ayant une retraite de 3000 euros se plaignent d'une hausse de la CSG quand certains ne touche que 1000 à 1500 euros voir beaucoup moins (Actualité de France 2 du 1er février 2019). Comment se fait-il qu'une personne n'ayant jamais cotisée puisse avoir le droit à la retraite (NDLR : source non précisée) au lieu du minimum vieillesse.

-indexer les retraites et tous les minimas sociaux sur l'inflation, déterminer un minimum de subsistance ou la gratuité du logement et des services de première nécessité ("services minimums universels" selon le nouveau monde de paul Jorion).

La complémentaire retraite du privé va baissée : 2016 -2018 valorisation par rapport à l'inflation ,2019-2022 basé sur l'évolution du salaire moyen des cotisants de l'année précédente moins un facteur de soutenabilité ?? .Chiffre que l'on retire à la moyenne des salaires pour les 4 prochaines années ,calcul permettant de faire évoluer les pensions moins rapidement que les salaires ,but maintenir l'équilibre financier du régime et constituer des réserves. -aligner retraite du public sur celle du privé

-Étude INSEE 2015.Le salaire moyen fonction publique est plus élevé dans le public que le privé. On apprend avec intérêt que la fonction publique permet de gagner en moyenne près de 2000 euros de plus par an que le privé .Plus en 2014 le gouvernement a taillé dans les allocations familiales du privé(syndicats). Quelque soit leur salaire le fonctionnaire perçoit un supplément familial de traitement qui n'est pas modulé selon le revenu comme dans le privé . Ce supplément s'ajoute aux Allocations familiales avec lesquelles elles font doublon. Ils travaillent en moyenne 32 h par semaine voir 27 et représente 54 % du budget national pour 45 % moyenne européenne. En plus une

Garantie pouvoir d'achat qui permet à certains aussi en cas d'inflation d'avoir une compensation .

-plus de 500 hauts fonctionnaires à gagner plus que le président de la république. Mettre un terme au mille feuille administratifs et supprimer les autorités administratives qui font doublons entre elle et comme beaucoup de pays européens à part la fonction publique d'état ils ont tous passés les fonctionnaires au même statut que le privé évitant ainsi toutes ces autorités administratives qui ne servent qu'à recaser ceux qui au changement de gouvernement se retrouvent sans poste tels Jospin, Duflot, Jouanno, Fabius, Moscovici et des milliers autres!!!!!! Beaucoup de patrons des hautes autorités administratives très bien payés pour un travail minime ,(journaliste de l'obs a eu du livre « les intouchables de l'état ») Salaires non fixé par la loi. Pouvoir exécutif qui fixe les rémunérations des autorités indépendantes coûteuse et souvent inutiles faisant doublons entre elles, 42 en 2014 coût 6 1,8 M euros. Les membres des grands corps d'état cumulent rémunérations de quelques milliers à 100 000 euros par an . (constats d'internaute)

-égalité pour tous : public et privé.

-AGGiR ARCCO redistribuent mal les cotisations retraites.(source?)

-Aujourd'hui les indemnités journalières du Privé représentent 50 % du salaire de base calculée sur la moyenne des trois derniers salaires carence 3 jours, plafond 2018 44,34€ par jour durée maximum 360 jours sur une période de 3 ans quelque soit le nombre de maladies. Public : Congé maladie ordinaire qui garantit au fonctionnaire 100 pour cent de son traitement indiciaire (de base comme le privé). Carence 1 jour , Passé 90 jours passe à 50 pour cent mais si inférieur aux indemnités de l'assurance maladie , il bénéficie d'une indemnité différentielle pour obtenir même compensation que dans le Privé sauf qu'il l'a depuis le début quand il est à 50 % de son salaire. Le fonctionnaire aura aussi 100 % de son indemnité de résidence et 100 pour cent de son supplément familial octroyé depuis 2014 et qui fait doublon aux allocations familiales.

Transport, urbanisme et infrastructures

- Plus de commodités dans les villes (transports, rues, trottoirs, accès commerces) pour les fauteuils roulants.
- Remplacement gratuit et immédiat des anciennes cartes de stationnement par les nouvelles afin d'éviter la fraude au stationnement pour les personnes handicapées et cela dès 50 % d'invalidité reconnue, à partir du 20 septembre 2017.
- Aménager les bus et les lieux publics.
- Sensibilisation au handicap pour les personnes garées sur les places réservées.
- Accès aux transports scolaires pour les enfants et étudiants handicapés obligatoire.

- La gratuité des transports publics, sur présentation d'une carte d'invalidité, ainsi que pour l'accompagnant (si mentionné sur cette carte).
- Adapter les rues et trottoirs aux fauteuils roulants pour l'accessibilité en ville.
- Aménager les bus en ville pour les fauteuils.
- Besoin de solidarité : ex : aider à pousser les fauteuils.
- Revoir les transports, l'aménagement des trottoirs pour les personnes handicapées et personnes âgées.
- Réattribution des véhicules "ventouses" dont les propriétaires sont non joignables aux personnes handicapées si possible.
- Handicap - Témoignages :
Fait des visites à domicile : On ne s'occupe pas des transports pour les personnes handicapées.
Coût des voitures adaptées, trop chères.

ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES

ACCES AU LOGEMENT

Revenir à la loi de 2005 concernant l'accessibilité des nouveaux logements ou bâtiments recevant du public

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) sur Légifrance.

Réquisition des immeubles, hôpitaux et bâtiments publics vides permettant un accès aux personnes handicapées en fauteuil roulant.

Ascenseur dès le niveau R + 1 publics et privés .

Application de la loi votée en 2015 sur l'égalité des droits et des chances qui continue d'être détricotée (adaptation de la loi élan qui n'impose plus l'accessibilité).

Arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction sur Légifrance

Sanctionner les commerces n'acceptant pas les chiens d'assistance.

Suppression de l'article 18 de la loi ELAN qui met en œuvre les orientations relatives à l'accessibilité des logements neufs qui ont été décidées au comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017.

Plus d'accès aux services publics

ACCESSIBILITES AIDES TECHNIQUES ET FINANCIERES

- Accès au microcrédit pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion et/ou pour l'aménagement d'un véhicule adapté au handicap.
- Mettre en place des crédits sans intérêts, afin de permettre l'achat immédiat du matériel.
- Meilleur remboursement ou remboursement total des fauteuils roulants, des aides techniques et autres matériels médicaux pour les personnes malades et/ou handicapées.
- Suppression de la TVA sur l'achat du matériel technique et médical, accès au crédit gratuit pour en acquérir.
- Augmentation de l'aide pour l'autonomie : fauteuils roulants manuel, électrique, permis de conduire, aménagement du véhicule, achat du véhicule.
- Suppression de la TIPP (Taxe Intérieure de consommation sur les Produits Energétiques) pour les véhicules nécessitant une adaptation pour fauteuils roulants.
- Que le reste à charge des aides techniques, ne dépassent pas 10% des revenus du bénéficiaire.
- Le crédit d'impôt pour l'aménagement d'une maison ne tient pas compte de l'invalidité, mais toujours des ressources.
- Aide financière à l'adaptation d'un logement pour les personnes handicapées.
- La possibilité de faire les travaux avant l'obtention des aides ainsi que des permis de construire et/ou des modifications, FACILITE et RAPIDE.
- Prise en charge des transports adaptés, pour les déplacements de grandes distances, et si besoin des hébergements. Ceci afin d'entretenir les liens familiaux, et de permettre les départs en vacances.
- Que les fauteuils actifs ou de sports ne soit plus considérés comme un luxe et soient mieux remboursés.
- Comme pour les médicaments : pourquoi ne pas faire du matériel « générique », avec tarif social ?
- Les frais de transports en cas de coupure supérieur à 2h + hospitalisation + Oxygénothérapie, coût minimum 2000€ ... **Fournir un bloc électrogène (prêt).**
EDF: La fourniture d'un bloc électrogène à ceux étant sous oxygénothérapie H24.

LES RÉGIMES SPÉCIAUX

Alors que Ouest France et un rapport de la cour des comptes en 2019 sur les institutions présente l'entreprise EDF comme ayant des comptes préoccupants en 2017 avec un manque à gagner de 295 millions euros, les avantages du personnel datant de 1946 sont actuellement toujours maintenus. Les salariés et les retraités sont exonérés d'abonnement et de taxes sur électricité et ne paient que 4 % pour leurs résidence principale et secondaire quel que soit la consommation . La durée de travail est inférieure à la durée de référence, 1548 h/an contre 1607. Les effectifs sont pléthoriques , les rémunérations sont généreuses ,1 mois et demi de salaires offert pour le 1er enfant. Un Parc de 14800 logements proposés aux salariés ,régime de retraite onéreux , âge de départ et cotisations moindres , primes sans rapport avec performance . primes de vie ,jours congés exceptionnels , et bien d'autres encore. Retraite comme dans la Fonction publique calculé au taux de 75 pour cent sur les 6 derniers mois treizième mois i us ,Coût 800 millions par an à la charge des entreprises et consommateurs au travers de la taxe acheminement .

Les errements du Mobilier National : Travail laxiste, taux absentéisme très élevé,travail effectif quotidien pas connu ,travail 120 jours par an etc!!! AFPA gestion défaillante, 33 % de cadres quand la moyenne est de 14. Pompes Funèbres Radio France , Subventions Europe ,8 milliards entre 2014 et 2020 pour seulement 6 territoires outremer, ne représente que 3,2 pour cent de la nation . Ils recueillent un cinquième des financements et mal utilisés . Tous ces organismes ont des milliers de militants syndicaux promus au rang administrateur et gestion. Tout le monde se tient car tout le monde en croque propos d'un dirigeant AGGIR ARCCO.

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- Pour une réforme profonde du mode de fonctionnement de la MDPH afin de faciliter les démarches.
- Que chaque démarche de la MDPH ne génère pas l'ouverture d'un nouveau dossier mais qu'il y ait un suivi.
- 2 commissions mensuelles de la MDPH.
- Egalité des réponses de la MDPH au niveau national, avec acceptation par défaut si aucune réponse au bout de trois mois.
- Qu'une reconnaissance de handicap soit à vie s'il n'y a pas de possibilité de guérison.
- Qu'une reconnaissance du handicap, par une administration, (CPAM, MDPH) le soit pour tous, et soit actée par les assurances.

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS AVEC UN HANDICAP ET/OU ATTEINT D'UNE MALADIE

Accompagnement : Aides à la scolarité, famille

- *Affectation Longue Durée 100% à vie pour les enfants nés avec une maladie génétique évolutive et malformation corporelle externe ou interne.*

- Tous les enfants en milieu scolaire sans distinction.
 - Handicap compris dans les milieux scolaires : besoin de suivi scolaire constant.
 - Accès aux transports scolaires pour les enfants et étudiants handicapés obligatoire.
 - Une prise en charge réelle des cours à domicile pour les enfants malades.
 - Plus d'interventions SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) en milieu scolaire.
 - Possibilité de double prise en charge. Car si votre enfant a une prise en charge extérieur à l'IME celle-ci ne peut l'assurer car il n'y a pas de professionnels, c'est la fin des soins pour l'enfant (ou les parents payent cela de leur poche).
 - Les AVS doivent être payées au smic minimum, fin du paiement au niveau du RSA.
 - Plus d'AVS dans les écoles publiques et privées. Augmenter leur nombre et leur formation.
 - Dispenser des formations au handicap des enfants, pris en charge par les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap.
 - Fin de la mutualisation des services d'AESH:1 Accompagnant par enfant pour permettre à ces enfants d'avoir une scolarisation à temps complet.
 - Retour à une véritable médecine scolaire.
 - Ce sont les parents qui doivent tout mettre en place. Un enfant placé dans une classe avec 43 élèves : l'enlever pour une autre classe, ou bien ils sont largués.
 - Pour les parents d'enfant handicapé qui travaillent à temps partiel le complément AEEH doit correspondre à 50% du smic dans le cas d'un travail à mi-temps, 20% si on travaille à 80%.
 - Stop à la suppression de l'AEEH dès que l'enfant dort 1 nuit en internat.
 - L'AEEH pour tous sans recalcule.
- Témoignage de cette scolarité réussie, mais grâce aux parents.
- Remettre la MDPH pour ces enfants.
 - Infirmière en psychiatrie : enfants pris en charge par l'ASE, dans l'hôpital.
 - De moins en moins de moyens. Concepts autour de "l'éducatif". Violent, il faut rentrer dans la bonne case.
 - On ne prend pas la personne dans sa globalité. Délabrement humain et des moyens. Secteur "parent pauvre" de la santé.

pour une société d'entraide envers nos aînés

-afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle favoriser l'émergence en cofinancement de "petits quartiers à mixité intergénérationnelle" de résidence autonomie ou de services (ex: le cours des arts Rennes) documentation : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/actualites/residence-autonomie-et-residence-servicesquelle-difference> ; <http://www.lisfrance.org/echange-dexperience/>

- Adaptation de la société au vieillissement de la population.

- Mettre en place des petites structures « familiales », des lieux de vie, où chacun participe dans ses « possibles » repas, entretien, jardin, et peut choisir de participer ou pas, où il est possible de recevoir famille et amis, de sortir sans en demander l'autorisation.

- Créer des maisons de retraite à taille humaine (pas plus de 20 personnes) dans les quartiers.

Qu'elles accueillent à un coût raisonnable.

- Plus de solidarité : réelle prise en charge de la grande dépendance par la Sécurité Sociale.

- Création de centres de santé avec personnel mobile pour les personnes âgées et handicapées avec des médecins, des assistantes sociales, des personnels soignants et un secrétariat internet.

- Grand nombre de personnes âgées isolées, avec peu de revenus, malades, ne pouvant pas se servir d'internet.

Pour les personnes âgées sans internet ou en incapacité de l'utiliser, pouvoir bénéficier à domicile des compétences par de jeunes en service civil pour toutes les démarches en ligne.

- Amélioration des conditions de vies des personnes âgées en EPHAD ou à domicile pour une fin de vie digne.

- Que dans les soins, l'humain soit pris en compte et que soit comptabilisé le temps de mise en confiance, de parler et d'écouter, ceci en établissement et en intervention à domicile.

- Etablir des barèmes d'intervention minimale, ex : le temps d'une toilette ne peut être inférieur à 15mns, le temps d'un repas ne peut être inférieur à 20mns.

- Créer des postes suffisants pour assurer le respect de ces barèmes et le confort et la dignité de chaque résident, qu'ils soient applicables pour les intervenants à domicile.

- Que les familles soient représentées dans chaque réunion d'établissement, par des élections annuelles, et soient force de proposition et d'observation.

- EPHAD, à revoir : personnels et coût pour les familles.

- Manque de lit en EPHAD.

- Le matériel coûte une fortune : (EPHAD aussi) on vieillit tous, pour prendre les personnes âgées en famille.

- Maisons de retraite, EHPAD ou service à domicile trop chers et les personnes ne souhaitent pas peser financièrement sur leurs enfants.
 - Les EHPAD sont devenus beaucoup plus chers : les enfants paient et s'ils ne sont pas solvables, on recherche les petits-enfants. Situation qui déchire des familles.
 - Ce sont souvent les enfants qui payent alors que les parents ont travaillé toute leur vie.
 - Pas assez de structures et de personnels compétents.
-
- Ne pas laisser les Maisons de retraite aux mains de sociétés financières qui privilégiennent la rentabilité mais pas l'humain ni l'intérêt général : coût élevé et maltraitance par manque de personnel.
 - Que les établissements privés, ne soient plus subventionnés par l'argent public, s'ils ne respectent pas les mêmes règles de fonctionnement et de tarification, que ceux du public.
 - Contrôle plus grand de l'Etat sur les EHPAD pour plus d'humanité et contrôle des finances.
 - Créer des organismes de contrôle indépendants, pour les EHPAD, les foyers, les hôpitaux.
- Que les patients, familles, amis puissent saisir, en cas de maltraitance (institutionnelle comprise), et que des sanctions, plaintes, puissent être portées, tant en « Nom propre » qu'en celui d'une institution.

quelques pistes pour trouver des solutions :

cliquez : handicap et travail

cliquez : les sigles du social

cliquez : le comptoir des solutions en aides techniques

bretagne.plateforme-gilets-jaunes.fr